

LE MOUVEMENT REVENDICATIF OUVRIER DANS LE BASSIN DE LA SAMBRE

Le personnel des usines L'Espérance à Maubeuge a déposé hier un cahier de revendications

Les mouvements revendicatifs ouvriers qui, ces jours derniers se sont manifestés dans la région parisienne sous une forme si active et si vaste et sont allés dans certains cas, on le sait, jusqu'à l'occupation des usines par le personnel, commencent à se répandre dans le Bassin Métallurgique de la Sambre. On doit à la vérité de constater que jusqu'ici on n'est menacé d'aucun conflit et que de part et d'autre, l'état d'esprit reste pacifique, à telle enseigne qu'il est fortement permis d'espérer que tout s'arrangera à l'amiable d'autant plus que certains points du cahier revendicatif sont d'ordre très général et peut-on dire symbolique, la reconnaissance du droit syndical par le patronat, la nomination de délégués à la sécurité et à l'hygiène, etc.)

Aux Forges et Acieries du Nord et de l'Est

C'est aux forges et aciéries du Nord et de l'Est (Usines de l'Espérance) que le mouvement s'est développé. Il est à remarquer que les délégués des usines ne sont pas des ouvriers mais des employés, ce qui n'empêche nullement l'hostilité au dépôt des revendications ouvrières.

Une réunion

C'est pourquoi hier matin, mardi, les délégués des divers services des usines de l'Est ont eu une réunion. Ils ont élu un personnel et ont mandaté, ce qui se renouvelle à la suite de fêtes de Soufflet, sous la présidence de M. Victor Hoquelet, avec comme assesseur MM. Alexandre Boman et Emilie Visé.

Le cahier revendicatif

- 1. Reintégration totale des anciens évacués de janvier-février 1935 à la place qu'ils occupent avant la grève.
2. Rétablissement pour tout le personnel du salaire de novembre 1934 (avant la grève).
3. Octroi d'une indemnité spéciale de 5 fr. par nuit de travail.
4. Suppression des heures supplémentaires.
5. Octroi du congé annuel payé.
6. Etablissement de la durée de 40 heures avec le salaire de 48 heures.
7. Reconnaissance du droit syndical par le patronat.
8. Admission dans l'usine de délégués ouvriers à la sécurité, à l'hygiène, à l'étude et à l'établissement du contrat collectif de travail.
9. Paiement des salaires tous les deux samedis.
10. Le point règle certains détails intérieurs (primes, pauses de nuit, etc.).

Un important procès DE FRAUDE DEVANT LE TRIBUNAL DE DUNKERQUE

Le 4 septembre dernier, le yacht de M. Victor Le Gloahrec, industriel à Paris, était arraisonné par la vedette des douanes en rade de Dunkerque et les poursuites judiciaires ont eu pour conséquence l'arrestation de plusieurs personnes et le sequestre de 60 fûts contenant chacun 50 kilos d'ode.

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 2 juin 1936. Soleil : lever 5 h 30 ; coucher 19 h 46 ; Lune, 18 h 31 ; coucher, 9 h 18. Aujourd'hui : Sainte-Croix. — Demain : Sainte-Emme.
MÉTÉOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 2 juin 1936. à 17 h. : Baromètre : 756 mm. 6 ; pluie depuis 17 h. 5 ; à 19 h. : 3 mm. 1 ; Thermomètre : 17.4 ; état hygrométrique : 63 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 9 h. : 0 mm 5 ; Direction du vent : Sud-Sud-Est ; Force du vent : 2 ; Direction du vent : Doux ; Quelques pluies.

Après le Congrès National des H. B. M. UNE DÉLÉGATION S'EST INCLINÉE HIER SUR LES TOMBES DE L'ABBÉ LEMIRE A HAZEBROUCK ET D'ALEXANDRE RIBOT A SAINT-OMER OU ELLE FUT OFFICIELLEMENT ACCUEILLIE

A l'issue du III^e Congrès de la Fédération Nationale des Amis de la Loi sur les Habitations à Bon Marché (Ribot-Loucheur) qui s'est tenu samedi, dimanche et lundi à Lille, une délégation conduite par MM. WEPIERRE, v. président national, et FLANCIOTTE, président de la Fédération du Nord de la France, a voulu s'incliner hier matin, mardi, sur les tombes de l'abbé LEMIRE à Hazebrouck et d'Alexandre RIBOT à Saint-Omer, délégués précurseurs de l'œuvre des H. B. M.

A HAZEBROUCK

La délégation forte d'une trentaine d'unités, quitta Lille en autocar peu avant 9 heures pour Hazebrouck où elle se rendit sur la tombe de l'abbé LEMIRE. A l'entrée de la nécropole, elle fut accueillie par MM. Bonté, président des H. B. M., ancien maire, membre de la Chambre de Commerce ; Poutrain, ordonnateur des établissements charitables ; Etienne Degraeve, ancien conseiller municipal ; Eugène Lemire, cousin de l'abbé Lemire ; Genuet et Vandenbergue, membres du Comité des Amis de l'abbé Lemire ; Marcel Evrard, directeur des travaux de la ville.

EN HAUT : M. WEPIERRE prononçant un discours devant la tombe de l'abbé LEMIRE à HAZEBROUCK. On voit à l'extrême gauche M. Eugène LEMIRE, cousin de l'ancien député. — EN BAS : La délégation des H. B. M. et les autorités autodanotées s'inclinent devant la dernière demeure de M. A. RIBOT.



« Grâce à vous, les idées, les projets, les textes qui résistent dans le domaine idéaliste, sont devenus des réalités pratiques. Les travailleurs ont pu, grâce à vous, espérer vraiment devenir possesseurs d'un meilleur logement. »

« Alexandre Ribot, grâce à vous, ce rêve d'autrefois est devenu une chose possible. Le Parlement vous a suivi, nous plus vite, à lui, et nous en avons profité. Vous avez fait jouer à l'Etat, le rôle tutélaire qui lui revient... aider ceux qui veulent, par un effort personnel, monter de quelques degrés dans l'échelle sociale. Notre hommage doit vous être agréable dans la tombe. »

Les délégués de la Fédération Nationale des H.B.M. ont été reçus à l'Hôtel de Ville d'Hazebrouck

De passage à Hazebrouck et pour la deuxième fois, les délégués des H.B.M. (dont le 3^e congrès s'est tenu à Lille, en septembre 1935) ont été reçus au grand salon de l'Hôtel de Ville par MM. Flateel, maire, et F. Hoguet, adjoint, président du Crédit Immobilier de l'arrondissement d'Hazebrouck.

CHATE GRAVE D'UN GARÇONNET

Plusieurs gamins s'amusaient, hier après-midi, sur la berge du canal, au quai du Sartel, à proximité du Pont du Chemin de fer Soudain, l'un d'eux, Joseph Wervé, 12 ans, a été précipité dans le canal par ses camarades.

DANS LA LÉGIION D'HONNEUR

M. ALFRED DAMEZ, secrétaire général de la Fédération Industrielle et Commerciale de Roubaix-Tourcoing, au titre du ministère du Commerce. Le nouvel officier est né, en 1870, à Audruyn (Pas-de-Calais). Il a fait ses études à Valenciennes, puis a servi dans l'armée pendant 10 ans, après son service militaire, pour reprendre sa place dans l'Administration des contributions directes.

FÉDÉRATION DU NORD DES SYNDICATS DES USAGERS DES FOIRES ET MARCHÉS

On communique : « L'Union Intersyndicale des marchands de marchés du Nord et du Pas-de-Calais et tous les groupements de marchands de marchés de Lille et environs vont se réunir à la grande réunion publique qui se tiendra dans la salle du Lion d'Or, 200, rue Léon-Gambetta à Lille, sous la présidence de M. René Linaud, le jeudi 4 juin, à 17 heures. M. Raoul Caron, président de la Fédération, et M. Léon Duboulin, secrétaire général de la Fédération, les orateurs exposent : 1. Le programme fédéral ; 2. Les lois qui nous régissent ; 3. Pourquoi la fusion des deux fédérations ? »

LES OUVRIERS FRANÇAIS RÉSIDENT EN BELGIQUE ET L'IMPÔT SUR LES SALAIRES

La réponse de M. le ministre des Finances à une question posée par M. Pierre Delcourt

Les ouvriers français domiciliés en Belgique, mais travaillant en France, sont-ils passibles de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires ? Tel est le sujet de la question posée par M. Pierre DELCOURT à M. LE MINISTRE DES FINANCES.

On lira avec intérêt la réponse de ce dernier :

« Vous m'avez exposé que les ouvriers français domiciliés en Belgique mais travaillant en France seraient passibles de l'impôt cédulaire sur les traitements et salaires, tandis que les ouvriers belges se trouvant dans la même situation ne seraient pas taxés dans leur pays. »

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'aux termes du premier alinéa de l'article 11 de la convention franco-belge du 16 mai 1931 sur les doubles impositions, les rémunérations quelconques des salariés et appointés sont, en principe, imposables dans celui des deux Etats où les intéressés exercent leur activité. »

« Conformément à cet accord, les ouvriers domiciliés en Belgique qui viennent travailler en France, doivent, même lorsqu'ils sont de nationalité belge, supporter l'impôt français sur les traitements et salaires, lequel leur est applicable par voie de retenue à la source opérée par les employeurs dans les conditions prévues par les articles 74 à 76 du Code général des impôts directs. »

« En outre, les mêmes ouvriers se trouvent exonérés de la taxe professionnelle belge. »

« Une dérogation à cette règle est toutefois prévue à l'égard des travailleurs frontaliers par le deuxième alinéa de l'article 11 susvisé de la convention du 16 mai 1931, qui est ainsi conçu : »

« Toutefois, les traitements, salaires ou autres rémunérations des travailleurs frontaliers qui justifient de cette qualité par la production de la carte frontalière instituée par les conventions de quelques degrés dans l'échelle sociale, les accords frontaliers en vigueur réservant cette carte à ceux qui »

« sont domiciliés dans la zone frontalière belge et travaillent dans la zone frontalière française ont droit, depuis cette date, à une carte frontalière. »

« Il s'agit donc maintenant d'affranchir de la retenue à la source de l'impôt français, par contre, les non passibles de la taxe professionnelle belge, les intéressés, en définitive, soumis, à l'heure actuelle, à un régime analogue à celui qui est applicable aux ouvriers belges placés dans la même situation et qui, par conséquent, ne trouvent pas de travail en Belgique. »

« Agréés, M. etc... »

M. HENRI VERHELLE, INSPECTEUR A LA SOCIÉTÉ DE PATRONAGE DES E.M.A. DE LA RÉGION DU NORD, OFFICIER D'ACADÉMIE

Nous relevons parmi les officiers d'Académie qui viennent d'être nommés, la promotion exceptionnelle du 31 mai, le nom de M. Henri Verhelle, inspecteur à la Société de Patronage des E.M.A. de la région du Nord. Attaché à cette œuvre depuis plus de 12 ans, M. Verhelle voit, ainsi, récompensé son dévouement qu'il témoigne aux Pupilles de la loi, à la charge et à la responsabilité d'un grand nombre de familles dans lesquelles il n'a cessé de trouver les principes d'éducation nécessaires à la formation de leur vie.

Dans le domaine du service du patronat, l'activité de M. Verhelle s'est, du reste, étendue sur d'autres terrains que celui de la jeunesse malheureuse. Il est, en effet, président de la société de secours mutuels de l'Union Fraternelle depuis 1929, et il a été secrétaire général des « Amis du Ploûch » pendant plus de cinq ans.

Enfin, sur le terrain politique, l'activité de M. Verhelle s'est également déployée en faveur de ses concitoyens, car il remplit depuis 1929 le mandat de conseiller municipal de Marquœ-Barceul.

« étaient ressortissants des pays où ils étaient domiciliés. »

« Un nouvel accord frontalier franco-belge du 9 mai 1935, rendu exécutoire par un décret du 1^{er} octobre 1935, dispose que, par travailleurs frontaliers, il y a lieu d'entendre les ressortissants français et belges, qui étant domiciliés dans la zone frontalière de l'un des deux pays, viennent travailler dans la zone frontalière de l'autre pays. »

Cet accord est entré en vigueur le 15 octobre 1935, les salariés français domiciliés dans la zone frontalière belge et travaillant dans la zone frontalière française ont droit, depuis cette date, à une carte frontalière. »

« Il s'agit donc maintenant d'affranchir de la retenue à la source de l'impôt français, par contre, les non passibles de la taxe professionnelle belge, les intéressés, en définitive, soumis, à l'heure actuelle, à un régime analogue à celui qui est applicable aux ouvriers belges placés dans la même situation et qui, par conséquent, ne trouvent pas de travail en Belgique. »

« Agréés, M. etc... »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

« M. Georges Marquette, industriel, vient d'être nommé chevalier de la Légion d'honneur, au titre du commerce. Le nouveau chevalier est associé de la maison Hannart frères, vaste affaire industrielle qui comprend une filature de laine cardée et des établissements de teinture et apprêts de Roubaix et de Wasquehal. »

SOCIÉTÉS SPORTIVES

NATATION. — S. O. Roubaisien. — Mercredi 3 juin, entraînement en vue de la fête du 9 juin. A Lille, concours de la brasserie et libre - 100 m. brasses et libre cadets, 100 m. brasses et libre seniors. Les épreuves commenceront à 10 heures. Les épreuves commenceront à 10 heures. Les épreuves commenceront à 10 heures.

JEUX DIVERS

JEU DE DES. — Le point inconnu pour la première fois. M. L. de Rocoit, 34, rue de la République, a gagné le jeu de des le 31 mai. Le jeu de des le 31 mai. Le jeu de des le 31 mai.

Des individus ont enlaid un magasin

Il s'agissait simplement d'amateurs de COCO qui craignaient manquer de ce mélange exquis, vendu par les DOCKS DU NORD, 3 fr. 60 seules les 250 grammes. 6010

ETAT CIVIL

Nalances : Nicole Spirit, rue de Bouvines 19, Cour Perret 6. — Michel Joy, de Croix. — Philippe Delahousse, rue d'Alsace 24. — Madeleine Janssens, rue de Valenciennes 72. — Louise Renaux. — Yvette Spellers, rue Ed. Vaillant, Square des Acacias 10. — Marie-Thérèse Percheux, de Lys-lez-Lannoy. — Monique Lecrinier, rue de l'Haussée 46 bis. — Monique Lecrinier, rue de l'Ermitage 51.

FUNÉRAILLES

Monsieur Napoléon LEFEBVRE. — Vous êtes prié d'assister aux obsèques de Monsieur Napoléon LEFEBVRE, décédé le 28 mai 1936, à 10 heures, à la maison mortuaire, 10, rue de Valenciennes. Les obsèques auront lieu le jeudi 4 juin, à 10 heures, à la maison mortuaire, 10, rue de Valenciennes. Le service se fera à 11 heures, à la maison mortuaire, 10, rue de Valenciennes. Le service se fera à 11 heures, à la maison mortuaire, 10, rue de Valenciennes.

WATRELOS

Vaccinations antivarolueuses. — Des séances de vaccinations auront lieu aux endroits et dates ci-après : Au Touquet, à l'Ecole de filles de la rue de Boulogne, jeudi 4 juin. Au Centre, à l'Ecole de filles de l'école des garçons du Centre, jeudi 4 juin.

CROIX

La fête de bienfaisance du « Pavillon Chinois ». — Lundi s'est déroulée la fête organisée par les habitants du « Pavillon Chinois ». Le matin à 10 heures, un concert a été donné au Pavillon Chinois, rue J. Jaurès, et après un joyeux dîner jusqu'au Stade Jean De Ryck, un match de football mit aux prises, l'équipe de Julo Cossemment, et une sélection croisée de joueurs de nos éléments.

HEM

Les Amis du Petit-Lannoy. — Excursion annuelle en autocar à la mer, le dimanche 21 juin. Prix du voyage 15 fr. Inscription jusqu'au 14 juin inclus au siège chez Jules Liagre, 110, rue Jules-Guesde.

FLERS

La DUCASSE DE LA PENTECOTE. — Malgré le temps défavorable, la traditionnelle ducasse de la Pentecôte, qui réunissait à Flers, la Liberté et le Bourg, les manèges et les baraques foraines a obtenu son succès habituel. De nombreux enfants ainsi que des visiteurs des villes voisines, ont animé par leur présence, ces réjouissances populaires.

WASQUEHAL

La prochaine ducasse du Printemps. — C'est samedi 6 juin que s'ouvrira la ducasse du printemps, qui ne se terminera que mardi soir. Cette populaire ducasse, qui attire chaque année un nombreux public sur les places de la Mairie et de la République promet, cette année encore, d'obtenir un beau succès. Déjà, de nombreux forains s'apprêtent à venir s'installer à Wasquehal durant ces quelques jours de fête et il ne reste qu'à souhaiter que le beau temps se mette de la partie.

TOUFFLERS

MORT D'UN ANCIEN ADJOINT. — Nous apprenons la mort, 68, rue de Sully, de M. Henri Dumortier, ancien adjoint au maire de Sully-Lannoy, décédé à l'âge de 63 ans. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui mercredi, à 10 heures.

MORT D'UN ANCIEN ADJOINT

M. Henri Dumortier, ancien adjoint au maire de Sully-Lannoy, décédé à l'âge de 63 ans. Ses funérailles auront lieu aujourd'hui mercredi, à 10 heures.